



Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.

Concours externe / Deuxième concours externe Talents

3^{ème} épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie

Note : 18,5/20

-Gouverner avec fraternité-

L'article 8 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 enjoint de se « comporter les uns envers les autres avec fraternité ». L'horizontalité que la nature de ces relations implique semble en effet plus désignée aux rapports interpersonnels que pour ceux entre gouvernants et gouvernés.

Le fait de gouverner suppose, en effet, l'action de diriger une communauté ou un pays à la place d'autres personnes, instaurant ainsi une organisation hiérarchique. L'Etat, du verbe « stare » (qui se tient debout), nécessite cette verticalité, pour l'efficacité et l'effectivité de ceux qui le gouvernent, et pour sa permanence dans le temps. Gouverner implique donc de bénéficier à une certaine marge discrétionnaire d'arbitrage dans la conduite des affaires, quitte à reléguer l'intérêt des gouvernés au nom du salut de l'Etat, jusqu'à dériver dans le modèle extrême des autoritarismes. Au contraire, la fraternité relève d'abord du cadre familial et privé, de l'intime, ce qui est, par définition hors de la sphère publique. Les rapports qui s'y nouent s'opposent généralement aux principes régissant ceux entre l'Etat et les citoyens, et sont dominés par une plus grande égalité, des sentiments affectifs comme l'amour, l'empathie et la conscience de faire partie d'un groupe de par le partage de traits communs, d'une même origine, impliquant donc une tolérance envers chacun de par la reconnaissance de soi que l'on retrouve dans l'autre.

Ce sentiment d'appartenance, d'identité et de lien se retrouve également dans la construction d'un Etat autour d'un projet politique, qu'il s'agit de faire vivre et d'incarner pour le gouvernant. Mais jusqu'à le qualifier de fraternel, l'écart reste important entre les moyens coercitifs, verticaux voire autoritaires de l'un et les rapports horizontaux, libres de l'autre. Pourtant, il y va d'un même objectif, celui de préserver la cohésion des membres et la confiance envers ceux qui gouvernent afin de garantir la permanence de la communauté politique qu'est l'Etat. Si ce dernier gagnerait ainsi à davantage prendre en compte l'opinion et les besoins de ses citoyens, ses moyens peuvent être impropres pour répondre à une demande de fraternité. L'échelle d'action pour toucher les individus, et les critères pour délimiter les ayant-droit de cette fraternité, et les modalités qu'elle devrait prendre, se heurtent à la nécessité de maintenir une certaine verticalité pour assurer de la permanence de l'Etat et de l'efficacité des actes de gouvernement.

Comment peut-on allier les obligations impliquant l'acte de gouverner et l'effectivité du principe de fraternité sans engendrer une fragmentation de la société et le délitement de l'Etat ?

Le fait de gouverner implique d'abord un principe de verticalité et d'autorité auquel le principe de fraternité est l'antidote contre toute déviance autoritaire (I)

Sans céder aux risques de fragmentation des particularismes ou au délitement de la structure étatique, gouverner avec fraternité implique de trouver la bonne échelle d'action et une dynamique synthétisant intérêt public et intérêts individuels (II)

*

*

*

Gouverner signifie avant tout imposer un rapport de force vertical aux gouvernés, à l'opposé de toute relation fraternelle (I.A)

Les gouvernants instaurent un rapport vertical avec les gouvernés, de par leur rôle de les diriger, et de s'en faire obéir, au nom de principes étatiques supérieurs. Le processus de formation des Etats modernes se caractérise par la mise en place d'un appareil « qui garantit l'efficacité des monopoles financier et militaire » (N.Elias, La dynamique de l'Occident). Ces monopoles se sont concentrés dans les mains de quelques gouvernants ou d'un seul comme l'atteste le modèle de la monarchie absolutiste. La vision contractualiste de l'Etat justifie cette concentration par la sortie de l'état de nature, suite à l'engagement de chaque individu d'abandonner son droit de se gouverner et d'autoriser un homme ou une assemblée à agir à sa place (Le Léviathan, T. Hobbes). De fait, seules ses actions importent et ce « dieu mortel » permet le rassemblement pacifique des individus dans un même corps, gouverné et contrôlé pour la sécurité de tous. La figure du roi absolu le prolonge tout en y ajoutant une dimension paternelle. Le monarque, lieutenant de Dieu sur terre selon le droit divin, a en effet le devoir de veiller au salut de ses sujets et de veiller à leur bonheur, quelque définition qu'il en conçoive. Ces obligations vont même jusqu'à effacer son statut de particulier au profit de sa personne publique Louis XIV déclarait ainsi : « nous nous devons tout entier au public ». Cette abnégation dans l'absolutisme du pouvoir est incarnée par le personnage de Titus, dans la pièce d'éponyme de Racine, pour qui « il ne s'agit plus de vivre, il faut régner », et donc laisser partir Bérénice puisque, comme le dit son confident Paulin « Rome a jugé ta reine en condamnant ses rois ». Les sentiments sont en effet étrangers à l'acte de gouverner, voire funestes. Les frères Romulus et Rémus, et Jacob et Ésaü, sont autant d'exemples qui opposent fraternité et gouvernement.

Cette opposition est renforcée par les moyens autoritaires employés. Décider « sans le consentement de plus grand, de pareil, ni de moindre que soi » (J. Bodin, La République) est le propre de la souveraineté. Pour en assurer l'effectivité, les gouvernants, au nom de l'Etat, disposent du monopole de la violence physique légitime (M. Weber) qui se traduit sous la forme de forces de police, de l'armes. Autant de moyens coercitifs pouvant mener à la domination des gouvernés, ou des « classes dominées » dans la perspective de Mars, avant l'avènement de la société sans classe et sans Etat, pleinement égale et fraternelle. Il y a, en effet un risque de captation des moyens de gouverner pour des intérêts particuliers, notamment ceux des gouvernants, du fait de la dépendance à sens unique des gouvernés envers eux. Mais la stabilité même de l'Etat implique la prise en considération des revendications des sujets, contre tout risque de soulèvement. Cela est d'autant plus nécessaire dans un gouvernement représentant la nation, détentrice du principe de toute souveraineté () et juge des actions des gouvernants.

*

La fraternité, dans sa pleine effectivité, constitue un contre-poids aux risques de dérives autoritaires et adapte les modalités de gouverner à des sociétés ouvertes et mondialisées (IB).

Gouverner de manière fraternelle implique de concilier verticale du pouvoir et horizontalité des droits et obligations des citoyens, dans un régime démocratique. Cette conciliation passe notamment par le contre-pouvoir juridique qui contrôle la proportionnalité des restrictions de police aux droits et libertés par rapport à la nécessité d'assurer l'ordre public. Le principe de fraternité, comme aide apportée à une personne en détresse, peut être opposé à l'objectif de sauvegarder l'ordre public (CC, QPC, 2018, Cédric H). D'autre part, si l'incarnation de la présidence de la République a évolué vers moins de formalisme et d'apparat, la fonction elle-même préserve une certaine sacralité à respecter et qui sanctionne toute atteinte physique contre son représentant. L'horizontalisation des moyens de communication rapproche les citoyens des gouvernants, impliquant un changement dans les manières de gouverner et la présentation qu'ils donnent d'eux-mêmes. La nécessité de faire preuve d'empathie et d'orienter les modalités de gouverner vers les administrés s'impose car, à l'heure de la diffusion de la formation et de l'information « le peuple, adulte, ne supporte plus qu'on lui explique de haut, ce qu'il faut faire et ne pas faire » (S. Nora, entretien avec M. Gauchet, 1986).

De fait, à l'opposé de l'image du « plus froid des monstres froids » comme le décrit Nietzsche, l'Etat voit sa manière de gouverner plus orientée vers l'opinion et le ressenti des administrés. Cette nouvelle empathie rapproche de la réalisation de la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » choisie par la France. Ce troisième terme, peu usité et rappelé dans le débat public, permet pourtant de maintenir l'équilibre entre la liberté égoïste de l'individu et la dérive de l'égalité vers un égalitarisme absolu même dans l'esclavage. Au contraire, la « liberté globale » prônée par I. Berlin inclut l'autre dans la décision. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen précise également que « la liberté

Allier principe de fraternité et acte de gouverner nécessite donc de trouver la juste distance d'implication et géographique afin de prendre en compte les revendications des citoyens tout en revitalisant la fraternité nationale (II.B).

Entre monopolisation excessive, quand bien même initialement bienveillante, et segmentation, l'action des gouvernants doit s'attacher à concilier moyens nationaux descendants et initiatives locales ascendantes. La revitalisation des rapports sociaux locaux, hors services publics et prestations de l'Etat, serait en effet un acte d'écoute et de considérations pour les spécificités locales et les projets issus de la société civile. D'« Etat prescripteur à Etat accompagnateur », d'Etat paternel à Etat fraternel, la prise en compte des valeurs spécifiques, des initiatives locale et l'inclusion de l'ensemble des acteurs (élus, contribuables, entreprises) pourrait ainsi remédier au sentiment d'abandon et de mécontentement dominant dans certains territoires ruraux ou périurbains (CAE, janvier 2020, « Territoires, services publics et bien-être », Algan et al). La défiance constatée et qui persiste, des citoyens envers leurs gouvernants et les institutions nuit en effet à la possibilité d'un lien fraternel, de partenariat qu'il s'agit de reconstruire. En effet, l'apparente horizontalité de certaines actions, comme le Grand Débat National ou la Convention citoyenne pour le climat, peut se voir démentir par la prise de décision qui reste, au niveau national, de l'unique ressort du gouvernant. Le maintien ou la mise à l'écart de certaines proposition peut ainsi contredire cet effort de co-construction avec les citoyens et renforcer cette défiance.

Contre ce déficit de confiance envers les institutions et entre les membres de la société eux-mêmes, alimentant la veine populiste (Les origines du populisme, Beasley, Algan, Foucault et Cohen), il convient également de renforcer un référentiel commun, principe de reconnaissance et de partage de la communauté nationale, afin de renouveler la proximité entre individus et avec les gouvernants. La « volonté de faire valoir l'héritage reçu indivis » (E. Renan, « Qu'est-ce qu'une nation ? ») doit s'accompagner de son enrichissement. La diversité de la société appelle en effet d'inclure chacun avec son histoire et ses origines dans un récit national renouvelé et équilibré. Le travail a une « mémoire partagée », selon l'expression de l'historien B. Stora, contribuerait à limiter l'expansion de récits, à l'heure de crise des méta-récits (J-F. Liotard, La condition post-moderne), dans des sous-groupes fragmentant la société et érodant la possibilité de se retrouver dans un lien fraternel, autour de valeurs communes et dans la diversité. La panthéonisation prochaine de l'artiste et résistante J. Baker constitue un exemple prometteur.

Enfin l'amélioration de la formation des forces de police, l'augmentation des moyens dévolus contribueront à lutter contre l'accusation de « violences policières », et à améliorer les relations de proximité avec les citoyens. L'évolution d'une tactique défensive à une logique de dialogue nécessite plus de capacités humaines, pour des moyens de gouvernements en cohérence avec le principe de fraternité.

* *
*

Gouverner, acte irrémédiablement vertical et nécessitant une certaine autorité, peut se conjuguer avec l'exigence de fraternité, devise de la France, afin de renforcer la qualité de la démocratie. L'empathie, l'écoute et la co-construction des décisions, en particulier celles du niveau local, permettront de reconstruire la confiance entre citoyens et gouvernants, et de ce fait d'instaurer une communauté nationale fraternelle.